



Association Nationale de Retraités Groupe Meuse

Reconnue d'intérêt général

41 rue du docteur Wagner - 55000- BEHONNE - Tél : 03 29 45 00 91

Site internet : www.anr55.org

Mail : person.jean-pierre@orange.fr

LE BULLETIN D'INFORMATION DE L'ANR 55

ENTRE NOUS

Maïs vous pouvez le répéter....

Le mot du président

Le mot du
Président

LOTO

Assemblée
départementale

vie associative

Cotisations

Amicale vie

Actualités

|



Chers adhérents, chers Amis,

Ça y est voici déjà le premier trimestre de l'année 2024 de passé

L'année 2023 fut une année compliquée avec son cortège de mauvaises nouvelles qui restent dans nos mémoires: guerres entre différentes nations qui perdurent, le covid qui, même s'il ne fait plus la une des médias est toujours là, Maintenant il nous faut appréhender le dérèglement climatique avec le réchauffement de la planète où tout au long de l'année ce fut l'alternance de la sécheresse avec des feux de forêt aux quatre coins du globe et la pluie, incessante ces derniers mois, qui sont autant de raisons qui chaque jour nous empêchent de vivre sereinement.

Je ne m'étendrai pas sur le contexte politique avec un remaniement ministériel, et la colère et le ras le bol qui se sont majoritairement exprimés en ce début d'année par le monde agricole,

A cela nous pouvons ajouter pour nous retraités la suppression des chèques vacances que ce soit par la Poste ou par Orange (en effet à ce jour le CCUES d'Orange nous parle depuis le début janvier d'élections des syndicats et de réorganisation du centre, mais pas de possibilité actuellement de commander)

Actuellement la période ne se prête pas à sourire, les incertitudes demeurent ...

Mais soyons optimiste et gardons espoir en des jours meilleurs, de nouvelles journées de convivialités, de nouvelles sorties et de rencontre et l'ANR sera là pour entretenir votre confiance et contribuer à ce que l'année 2024 se passe au mieux de ce qui est possible de faire, après le loto de février et nos retrouvailles lors de notre assemblée départementale, ce sera la visite du Sénat et le voyage réclamé par

beaucoup en Corse

Je tiens donc à souligner l'importance des bénévoles qui composent notre comité de bureau et de leur travail réalisé, travail d'entraide, financier et de rencontres. Notre association ne pourrait survivre sans une réelle motivation de leur part

Portez -vous bien

Jean-Pierre PERSON



LOTO Des retrouvailles dans la bonne humeur

Pour ne pas déroger à la tradition et pour le plaisir de tous, 75 adhérents de l'ANR Meuse se sont retrouvés le samedi 3 février 2024 à Benoîte-Vaux pour un repas convivial suivi d'un loto. Tous étaient contents de retrouver et d'échanger avec des amis, des anciens collègues



.Après cette prise de contact de quelques dizaines de minutes, les convives se sont installés autour de deux grandes tables et les conversations ont repris de plus belle.

Cette journée est toujours appréciée car c'est à cette occasion qu'on peut prendre des nouvelles des uns et des autres, se rappeler des bons souvenirs et immortaliser notre assemblée par une photo du groupe.

Après l'apéro, c'est un pâté Richelieu qui nous fut servi, suivi d'un poulet basquaise et sa garniture, de salade, fromage et terminé par un

savoureux moelleux au chocolat.

Vers 15 h, tous se préparèrent pour le loto. Après la distribution des pions et des cartons, les choses sérieuses commencèrent. Ce sont d'abord trois parties d'une ligne, deux lignes et carton plein qui se déroulèrent dans une égale bonne humeur. Les gagnants reçurent leur cadeau des mains de Colette sous les applaudissements.

Après une petite pause, ce sont trois nouvelles parties qui attirèrent l'attention de tous. Il n'était pas question d'avoir un seul moment de relâchement sinon un numéro qui aurait permis de faire une ou deux lignes ou même un carton plein pouvait faire défaut.

Cerise sur le gâteau pour terminer, le loto debout et retourné : en début de partie tous les participants sont debout. Dès qu'un numéro de leur carton est tiré, ils doivent s'asseoir et retourner leur carton. Le dernier resté debout est le gagnant de la partie avec comme lot à la clé : un magnifique jambon.



Les photos de cette sympathique journée peuvent être consultées sur le site de l'ANR Meuse (anrgroupe55).

Michel PEUDON

Assemblée départementale

Le moment incontournable dans la vie d'une association est l'Assemblée générale annuelle.

Le comité ANR de Meuse a organisé son assemblée départementale (AD) le 19 mars 2024 comme les années précédentes au moulin de Chanteraine de Morlainourt (55500)

Lors de cette AD, nos bilans : moral, comptable et social de l'année 2023 vous ont été présentés. Vous étiez 71 à répondre à notre invitation pour cette assemblée qui vous a permis d'être à l'écoute des rapports sur les différentes réussites et activités réalisées tout au long de l'année 2023 et les projets 2024, et vous a permis de voir également le travail réalisé par le comité

La séance matinale de travail s'est déroulée en présence de madame Jocelyne Personne représentant le siège national.

Après les différentes interventions de Jacqueline Mettavant pour la mutuelle générale, de Roselyne André de l'APCLD et de Odette Beaumont de l'UFC Que Choisir pour la région 54 et 55,

Jocelyne Personne nous a remémoré les fondements de notre association ouverts à tous les retraités du public comme du privé

Pour la défense des retraités, elle a mise en avant le pouvoir d'achat qui se dégrade, les besoins pour le grand âge et l'autonomie,

Pour la pérennité de l'ANR, elle a insisté sur la nécessité de nous renforcer.

Enfin ce fut l'heure des échanges relationnels avec l'apéritif pris, traditionnellement sur la terrasse le temps le permettant, pendant que le personnel du Moulin dressait les tables sur lesquelles le repas fit suite dans la convivialité, tout cela rythmé par une orchestration musicale de qualité.

Pour le renouvellement du comité de bureau lors de cette assemblée départementale du 19 mars 2024, 5 postes en fin de mandat et 2 nouveaux postes étaient à pourvoir :

Tous ont été réélus à l'unanimité

Les nouveaux élus sont madame Evelyne CUNY et monsieur Pascal LOUIS

Bienvenue à eux parmi les membres du comité.



La vie associative du groupe

Les nouveaux adhérents recensés

<i>Madame DULCE Christiane</i>	<i>55000 Erize St Dizier</i>
<i>Madame FRANCOIS Francine</i>	<i>55000 Bar Le DUC</i>
<i>Monsieur FLAYEUX Pierre</i>	<i>55000 Bar Le DUC</i>
<i>Monsieur MICHEL Laurent</i>	<i>52 Saint Dizier</i>
<i>Monsieur MICHEL Chantal</i>	<i>52 Saint Dizier</i>
<i>Madame LEROY Martine</i>	<i>55000 Beurey sur Saulx</i>
<i>Madame BAUJON Chantal</i>	<i>55220 Les Monthairons</i>
<i>Madame CHAUDRON Marie Joseph</i>	<i>55250 Nubécourt</i>
<i>Madame MARQUET Françoise</i>	<i>55000 Behonne</i>
<i>Monsieur MILER Paul</i>	<i>55000 Bar Le Duc</i>
<i>Madame JUSTIN Janine</i>	<i>55000 Bar Le Duc</i>
<i>Madame HERBELET Chantal</i>	<i>55000 Bar Le Duc</i>
<i>Monsieur HERBELET Gilbert</i>	<i>55000 Bar Le Duc</i>
<i>Monsieur Hilaire Patrick</i>	<i>55120 Clermont en Argonne</i>
<i>Madame Hilaire Nicole</i>	<i>55120 Clermont en Argonne</i>
<i>Madame LEROUGE Françoise</i>	<i>55220 Ancemont</i>
<i>Monsieur LEROUGE Gérard</i>	<i>55220 Ancemont</i>

Nous souhaitons la bienvenue parmi nous à ces nouveaux adhérents

Les décès

<i>Monsieur MACINOT Gérard</i>	<i>19 Février</i>	<i>550100 VERDUN</i>
<i>Madame PELTIER Louise</i>	<i>3 Mars</i>	<i>55000 BEHONNE</i>
<i>Madame AUBIAT Noelle</i>	<i>24 Mars</i>	<i>55120 AUZEVILLE</i>

Nous renouvelons toutes nos condoléances et notre marque de sympathie au conjoint(e) et familles des adhérents décédés.



Cotisations impayées : Rappel

Un petit nombre d'adhérents n'a pas encore réglé sa cotisation.

Nous vous rappelons que l'adhésion annuelle doit être réglée **avant le 31 mars 2024**, quelques retards pour certains, des oublis pour d'autres sans nier les difficultés de nos adhérents très âgés. C'est dommage de ne pas payer dans les délais car cela oblige Renée notre trésorière à faire des rappels. Ce n'est pas agréable et ça coûte à l'association..

Je fais donc appel à votre bienveillance pour réparer cet oubli et faire en sorte que notre trésorière puisse rapidement en terminer la gestion.

Sachez aussi que vous avez la possibilité de vous simplifier la vie en optant pour le prélèvement automatique, c'est simple et sans surcoût pour vous. Vous serez prévenu de la date du prélèvement, et vous aurez la possibilité d'y mettre fin à tout moment.

Enfin, sachez que la cotisation est notre revenu principal de fonctionnement, qui nous permet tout au long de l'année de vous proposer des activités, de vous défendre

Merci de votre compréhension

Amicale vie

L'Amicale Vie est la mutuelle de l'ANR, régie par le Code de la Mutualité

Amicale-Vie, la mutuelle de l'ANR à vos côtés depuis 1963

Contrat Capital-décès garanti par la CNP

- être adhérent à l'ANR

- limite d'âge : 75 ans révolus

NB : 10 niveaux de garantie de 800 à 8000 €

vos cotisations n'augmenteront jamais quels que soient votre âge et votre état de santé

Pour tous renseignements contactez madame Evelyne CUNY tel 03 29 76 13 02

Actualités



Chèques vacances à la trappe pour les retraités

Comme à la Poste, sur le CCUES d'Orange pour les retraités, lorsque l'on va sur l'onglet chèques vacances, cela fait plus de deux mois que l'on a la mention signalant que le bureau est en élection avec les syndicats et qu'une réorganisation est en cours, Personnellement je ne crois pas que nous continuerons à en bénéficier (mais évidemment je n'engage que moi)

Baisse du taux du livret d'épargne populaire à 5 %

Le livret d'épargne populaire (LEP) est destiné aux personnes dont les revenus ne dépassent pas un plafond révisé annuellement. Son taux est revu deux fois par an. Depuis le 1er février 2024, il est fixé à 5 %. Le taux du livret A est maintenu quant à lui à 3 %.

Depuis le 1^{er} février et jusqu'au 31 juillet 2024, le taux du LEP passe à **5 %** ; il était de 6 % sur la période précédente allant du 1er août 2023 au 31 janvier 2024

Franchises médicales : le montant restant à votre charge va augmenter

Deux décrets publiés au Journal officiel le 17 février 2024 prévoient un nouveau montant de la participation forfaitaire sur les consultations et les actes médicaux, et le doublement des franchises médicales appliquées notamment aux médicaments et aux transports sanitaires.

Les participations forfaitaires et les franchises médicales sont des sommes qui ne sont pas remboursables par les mutuelles et qui restent, sauf exceptions, à votre charge. La participation forfaitaire est ainsi un montant que vous devez payer (quelle que soit la prise en charge par l'Assurance maladie et votre complémentaire santé) lors d'une consultation ou d'un acte réalisé par un médecin généraliste ou spécialiste, sauf notamment dans le cadre d'une hospitalisation complète d'une ou plusieurs journées.

Le décret prévoit que ce montant ne pourra pas être inférieur à **2 €** ni excéder **3 €**. Il est actuellement de **1 €**